

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2020

Sur convocation en date du 25 juin 2020, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 30 juin 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame ROSSE Sandrine (pouvoir donné à Madame RENARD Annie) et Monsieur MORIZEAU Rémy (pouvoir donné à Monsieur BELLAMY André)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur PETIT Benoît

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire informe qu'il a réglé une facture du Centre Leclerc n° 200101480 en date du 17/06/2020 d'un montant de 229€ TTC, au titre de l'achat d'un réfrigérateur SILVER HISENSE pour en équiper la mairie (DM N° 2020-04).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 9,67 %.

Puis il rappelle les taux des autres taxes directes locales appliquées en 2019 et présente les bases prévisionnelles.

Le produit attendu en 2020 s'élève à 132.279 € contre 130.586 € en 2019.

Le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité directe locale pour 2020, ce que le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2020/39 – Vote des taux d'imposition des taxes directes 2020

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances reconduisant pour 2020 le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019, soit 9,67% ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition de 2020 de la Commune de Dangers, comme suit :

- Taxe foncière bâti 21,76 %
- Taxe foncière non bâti 33,72 %

- **CONSTATE** que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases d'imposition effective 2019 (€)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (€)	Taux d'imposition 2020 (%)	Produits 2020 (€)
Taxe d'habitation	404.267	409.600	9.67	39.608
Taxe foncière (bâti)	334.665	342.500	21.76	74.528
Taxe foncière (non bâti)	53.016	54.100	33.72	18.243

- **DIT** que les taux retenus seront portés sur la liasse 1259.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2020

Le Maire fait un rappel des subventions accordées en 2019 à divers organismes et associations, qui toutes ont justifié de l'emploi des fonds.

Pour 2020, le Conseil municipal, à 9 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Tribunal pour enfants 50 €
- Foyer socio-éducatif de Courville 100 €
- Conservatoire de l'Agriculture (COMPA) 50 €
- Prévention routière 50 €
- Banque alimentaire 50 €
- Les Amis de Saint-Rémi 200 €
- Association Familiale Rurale (AFR) 200 €
- FNACA 50 €
- La Main Tendue 100 €
- Le Secours Catholique 50 €
- Les Restaurants du Cœur 80 €
- AFSG Foot Fontaine-la-Guyon (4 enfants x 10€) 40 €
- Anervedel 65 €

Aucune délibération spécifique n'est nécessaire, les subventions étant intégrées au budget 2020 de la Commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Maire souligne, dans la présentation du budget 2020, un certain nombre de caractéristiques :

- En dépenses de fonctionnement :

- . Achat de masques réutilisables à destination des habitants
- . Contrôles périodiques du city stade
- . Contribution de la Commune au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny en hausse (diminution de la participation des familles du fait du Covid19)

- En recettes de fonctionnement :

- . Excédent de fonctionnement reporté de 275.144,49 €

- En dépenses d'investissement :

- . Frais d'étude dans le cadre de la réfection de l'annexe de la mairie
- . Travaux rue de la Mare Blanche
- . Dallage du hangar municipal
- . Réfection des joints de la mairie
- . Remorque pour le tracteur de l'agent communal
- . Prêt à la SPL Chartres Aménagement

- En recettes d'investissement :

- . Subventions du Département et de l'Etat
- . Fonds de concours Chartres Métropole
- . Virement de la section de fonctionnement de 70.625,89 €

Après présentation des différents postes budgétaires pour l'année 2020, le Maire propose le total budgétaire suivant :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 514.635 €
- dépenses et recettes d'investissement : 365.421 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2020 de la Commune.

Délibération n° 2020/40 : Vote du budget 2020 - Commune de Dangers

LE PLESSIS DU PARC – PRESENTATION CRACL 2019

Le Maire soumet à l'assemblée le CRACL relatif à l'exercice 2019 pour l'opération du lotissement PLESSIS 2 transmis par le concessionnaire la SPL CHARTRES AMENAGEMENT, présentant un sous-total produits de 744.728 € et un sous-total charges de -704.306 €, soit un résultat positif de 40.422 €.

Il rappelle au Conseil municipal que la Commune a effectué deux avances de trésorerie totalisant de 350.000 € à la SPL Chartres Aménagement, et une troisième avance est prévue sur le budget 2020 à hauteur de 60.000 € permettant ainsi l'annulation des frais financiers dans le cadre de cette opération.

Ces sommes sont remboursables à n'importe quel moment par la SPL Chartres Aménagement en cas de besoin de trésorerie de la Commune de Dangers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le CRACL ainsi présenté.

Délibération n° 2040/41 – SPL CHARTRES AMENAGEMENT – Approbation du CRACL 2019 Lotissement Plessis 2

Le Maire expose :

La Commune de Dangers par délibération n° 2014/78 du 16 décembre 2014 a approuvé le projet de création d'un lotissement « Plessis 2 » aux abords de la rue du Plessis.

Par cette même délibération, le Conseil municipal a décidé de confier la réalisation de cette opération à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT, matérialisée par une concession d'aménagement notifiée le 26 février 2015 pour une durée de 5 ans, aux fins de réalisation d'un lotissement d'environ 15 lots destinés à de l'habitat privé et un îlot réservé à un bailleur social.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2019 présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT est soumis à l'examen du Conseil municipal.

Vu le budget communal,

Vu le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT arrêté au 31 décembre 2019 pour l'opération du lotissement Plessis 2,

Considérant que le bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2019, présente un sous-total produits de 744.728 € et un sous-total charges de -704.306 €, soit un résultat positif de 40.422 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT arrêté au 31 décembre 2019 pour l'opération du lotissement Plessis 2, conforme à l'acte de concession.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au renouvellement du conseil, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres pour participer aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il convient de proposer 24 personnes au Directeur des Services Fiscaux qui retiendra 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

Sont proposées, à l'unanimité des membres présents par le Conseil municipal, les personnes suivantes :

- BERNARD Frédéric
- BLAISE VAILLE Marie-Annick
- BOYER Jean-Marie
- CASOLARI Alain
- CHALLAB Anthony
- CHAUVRON Jane
- DAUVILLIERS Nicole
- DE AGUIAR Dorothee
- DESCHAMPS Cécile
- DUDOUT Valérie
- FOURMAS Joël
- HARDY Gilles
- LACROIX Daniel
- MORIZEAU Jean-François
- MONCHECOURT Caroline
- MORIN Myriam
- MUREAU Joël
- NIEL Jacqueline
- NOYELLE Thierry
- OPRESCU Alexe
- PERRAULT Mauricette
- PETIT Philippe
- TACHEAU Frédéric
- TRANCHANT Philippe

Délibération n° 2020/42 – Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit avant le 28 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*) dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Cette liste sera transmise au Directeur des Services fiscaux.

COMMISSION OUVERTURE DES PLIS APPEL D'OFFRES

Le Maire expose qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants de cette commission (convoquée à chaque ouverture de plis dans le cadre d'un marché) et non pas d'effectuer une désignation de ceux-ci, comme il été procédé lors de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2020.

Suivant vote à main levée, après accord unanime des membres de l'assemblée pour procéder de cette façon, la Commission d'appel d'offres de la commune de Dangers est composée ainsi qu'il suit :

- délégués titulaires :

Madame Caroline TREBOUET
Monsieur Rémy MORIZEAU
Monsieur Séraphin DE AGUIAR

- délégués suppléants :

Madame Sandrine ROSSE
Monsieur Benoît PETIT
Monsieur Arnaud ROBVEILLE

Délibération n° 2020/43 – Election des titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'après proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres au scrutin public,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. MORIZEAU Rémy, titulaire
- M. DE AGUIAR Séraphin, titulaire
- Mme TREBOUET Caroline, titulaire

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme ROSSE Sandrine, suppléante
- M. ROBVEILLE Arnaud, suppléant
- M. PETIT Benoît, suppléant

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

- M. MORIZEAU Rémy, titulaire
- M. DE AGUIAR Séraphin, titulaire
- Mme TREBOUET Caroline, titulaire

- délégués suppléants :

- Mme ROSSE Sandrine, suppléante
- M. ROBVEILLE Arnaud, suppléant
- M. PETIT Benoît, suppléant

QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales

Le Maire informe qu'une réunion du Conseil municipal devra se tenir le vendredi 10 juillet 2020 afin de procéder à la désignation des délégués, délégués supplémentaires et délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Entretien

La question de la propreté aux abords des habitations est évoquée, le Maire rappelant une nouvelle fois que cette tâche revient aux habitants, et non plus à l'agent communal qui est employé à mi-temps par la Commune et passe déjà beaucoup de temps aujourd'hui à désherber les espaces publics du fait des nouvelles méthodes de désherbage interdisant l'emploi de produits phytosanitaires.

Une communication auprès des Dangeoises et Dangeois sera effectuée prochainement leur rappelant d'être responsables de l'entretien de leur façade (tonte des pelouses, arrachage des herbes en pieds de murs, balayage et désherbage des caniveaux.).

Armoire à lire Place Saint-Rémy

Madame Ellen CHALLAB informe que l'armoire n'est pas étanche, le vitre étant décollée : les livres sont donc mouillés et inutilisables dès qu'il pleut.

Elus du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny

Le Maire informe le Conseil municipal de la composition du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny à la suite des élections du 16 juin 2020 :

M. Damien BOUTICOURT, Président
Mme Annie RENARD, 1^{ère} vice-Présidente
M. Mickaël TACHAT, 2^{ème} vice-Président
M. André BELLAMY, 3^{ème} vice-Président
M. Séraphin DE AGUIAR, conseiller syndical
Mme Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS, conseillère syndicale
Mme Véronique DROCHON, conseillère syndicale
Mme Angélique DUBESSET, conseillère syndicale

La séance est levée à 22H00

Le Maire,
André BELLAMY

